

Tableau 3.1. Quelques propositions d'impôt progressif en France au 18^e siècle

Graslin : impôt progressif sur le revenu

(Essai analytique sur la richesse et l'impôt , 1767)

Multiple du revenu moyen	Taux effectif d'imposition
0.5	5%
20	15%
200	50%
1300	75%

Lacoste : impôt progressif sur l'héritage

(Du droit national d'hérédité, 1792)

Multiple du patrimoine moyen	Taux effectif d'imposition
0.3	6%
8	14%
500	40%
1500	67%

Lecture. Dans le projet d'impôt progressif sur le revenu présenté par Graslin en 1767, le taux effectif d'imposition passe graduellement de 5% pour un revenu annuel de 150 livres tournois (environ la moitié du revenu moyen par adulte de l'époque) à 75% pour un revenu de 400 000 livres (environ 1300 fois le revenu moyen). On observe une progressivité comparable dans le projet d'impôt progressif sur l'héritage présenté par Lacoste en 1792. **Sources:** voir piketty.pse.ens.fr/ideologie.